

Mairie de Layrac-sur-Tarn

Bulletin Municipal n°43



La gazette de Layrac-sur-Tarn

Juillet 2016

Sommaire

Le mot du Maire	3
Etat civil	4
Location salle polyvalente	5
Au fil du conseil municipal.....	6
Actualités.....	11
Au fil du Conseil Communautaire du Val'Aïgo (CCVA).....	14
Les Lieux de Mémoire	15
Le coin des associations	20
Mots croisés n°43 – 17 mots à propos de l'expo.....	22
Transport en bus	23
Covoiturage	24
Agenda des Festivités	25

Photo couverture : Goûter des aînés 2016 – Denis Stuber

Le mot du Maire

Chères Layracoises, chers Layracois,

MERCI !

La réunion publique, le goûter des aînés et enfin le marché gourmand ont encore permis de nous retrouver et de montrer la solidarité des Layracois(es), et je vous en remercie du fond du cœur.

Les Travaux d'Intérêts Communaux ont, eux aussi, été rassembleurs et permettent de redonner ses lettres de noblesses à notre Mairie, véritable bijou.

D'autres moments conviviaux nous attendent d'ici la fin de l'année, au cours desquels nous réaffirmerons notre disponibilité et notre proximité mises à votre service depuis plus de deux ans.

Aussi, comme chaque été, nous appelons l'attention de chacun envers son voisin, parent, proche, concernant la canicule, pour laquelle nous invitons les personnes les plus « vulnérables » à s'inscrire, ou se faire inscrire, en mairie.

La fin d'année 2016 s'annonce riche en événements afin que nous puissions préparer 2017 sereinement avec une Communauté de Communes Val'Aïgo qui repoussera ses frontières à Buzet sur Tarn, et continuer à faire entendre votre voix au sein de cette intercommunalité de plus de 15.000 âmes.

J'espère que vous prendrez du plaisir à lire cette gazette plus riche encore des informations de la commune. Nous continuons à vous offrir de nouveaux moyens d'échange : site internet, page Facebook, SMS, écho Layracois et gazette...

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un très bon été, de bonnes vacances ; et de pouvoir vous retrouver à la rentrée pour la fête du village.

Votre Maire.

Etat civil

Naissances :

MARQUES Julia le 22 février 2016

Décès :

Mr OSAER Roger le 04 avril 2016

Mr MAUREAU Hubert le 07 juin 2016

Mme GIOVANACCI Marie Joseph le 04 juillet 2016

Mariage :

Julia KREIZEL et Emmanuel BŒUF le 15 juin 2015

Audrey FRIEDRICH et Loïc ROLDAN le 25 juin 2016

Informations diverses

Situation d'urgence et d'alerte

La mairie rappelle qu'un service d'information destiné aux Layracois en cas de situation d'urgence et d'alerte est opérationnel. Ce service transmet des informations de crise, de risque majeur (vigilance météo, crue, pollution, eau potable, etc.) et événements locaux au travers de texto (SMS), de message vocal et de courriel (mail).

Chaque Layracois doit s'inscrire à la mairie pour recevoir ces informations et décider du ou des moyens de transmission (SMS, message vocal, mail) désirés. Vous avez la possibilité de choisir plusieurs modes de transmission.

La mairie

Contact

Téléphone : 05.61.35.35.25

Courriel : mairielayracsurtarn@wanadoo.fr

Site : www.layracsurtarn.fr

Rejoignez nous sur la page facebook de Layrac

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00

Mardi : 9h00 – 12h00

Jeudi : 9h00 – 12h00

En cas d'urgence, appeler :

M. SABIRON : 06-73-57-62-51

M. BUSQUERE : 06-81-17-24-62

Permanence des élus

Maire et/ou adjoints : **De 10h00 à 12h00 :**

1^{er} et 3^{ème} **samedi** du mois (permanence)

2^{ème} et 4^{ème} **samedi** du mois (sur rdv)

Maire

Sur rendez-vous le **jeudi** entre **18h00 et 19h30**

Congés Mairie

Du vendredi 8 au lundi 18 juillet 2016 inclus

Du vendredi 12 au dimanche 28 août 2016

Location salle polyvalente

Utilisation ponctuelle

<u>Locataire</u>	<u>Petite salle</u>	<u>Grande salle</u>	<u>Remarques</u>
Particulier Layracois	60€	120€	Location du vendredi 14h au lundi 10h. (1) Option chauffage grande salle : 100€ la journée
Particulier extérieur	180€	450€ (1)	
Association Layracoise	Gratuit	Gratuit	
Association extérieure	Gratuit (2)	250€ (3) (4)	(2) Limité à 3 utilisations par an (3) Option chauffage grande salle : 100€ la journée (4) Option sonorisation loto : 50€
Association sportive	Gratuit	100€ (5)	(5) Limité à 2 utilisations par an

Utilisation sportive pour club résident

<u>Locataire</u>	<u>Petite salle</u>	<u>Grande salle</u>	<u>Remarques</u>
Association sportive Layracoise	Gratuit	Gratuit	
Association sportive extérieure	2€ l'heure (1)	2€ l'heure	(1) 6€ si chauffage Payable au trimestre en accord avec le volume horaire décrit dans la convention signée entre l'association et la commune

Réservation

1/ Réservation ponctuelle : grande salle et petite salle.

L'ouverture pour une année civile N se fera à partir du 1er septembre de l'année N-1 aussi bien pour les associations que les particuliers.

2/ Réservation régulière :

Comme écrit dans la convention des associations sportives, celles-ci seront chaque année invitées mi-août à transmettre leur souhait de mise à disposition des salles (date butoir 15 septembre).

Une commission se réunira fin septembre pour étudier l'ensemble des demandes et opérer éventuellement des arbitrages.

Location matériel pour activité hors salle pour Layracois uniquement

- Chaises : 0,30€ et 20€ caution/chaise
- Tables blanches : 4€ et 90€ caution/pièce
- Tables bois+ tréteaux : 0€ et 30€ caution/pièce

Au fil du conseil municipal

Séance du 21 Mars 2015

M. Thierry ASTRUC présente les comptes de l'année 2015.

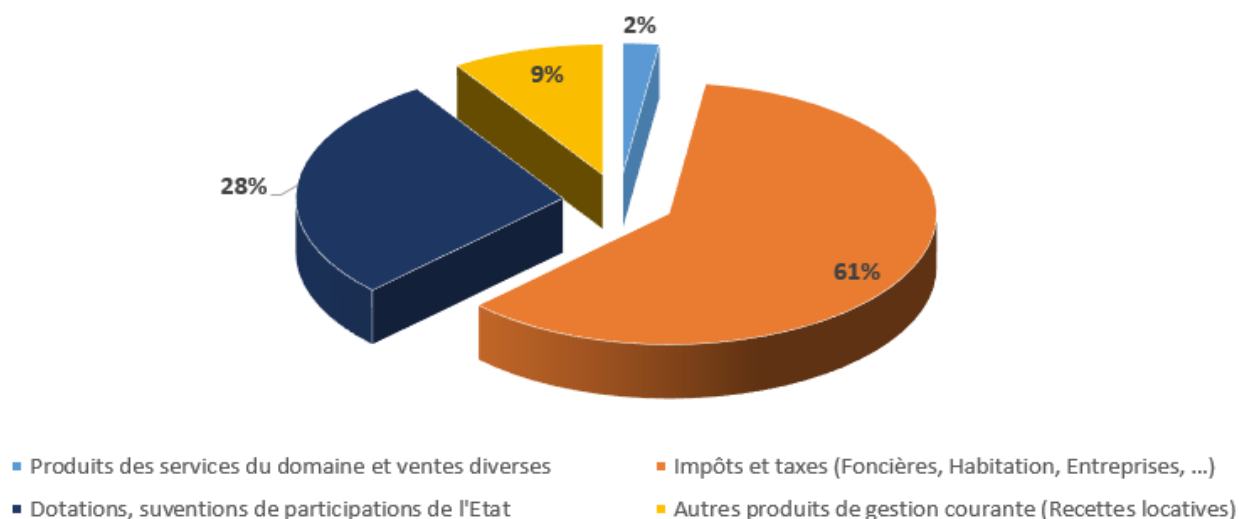
La baisse des dotations est de l'ordre de 12000€ sur l'année et pèse lourdement sur les comptes

Fonctionnement : dépense : 249 677,45€

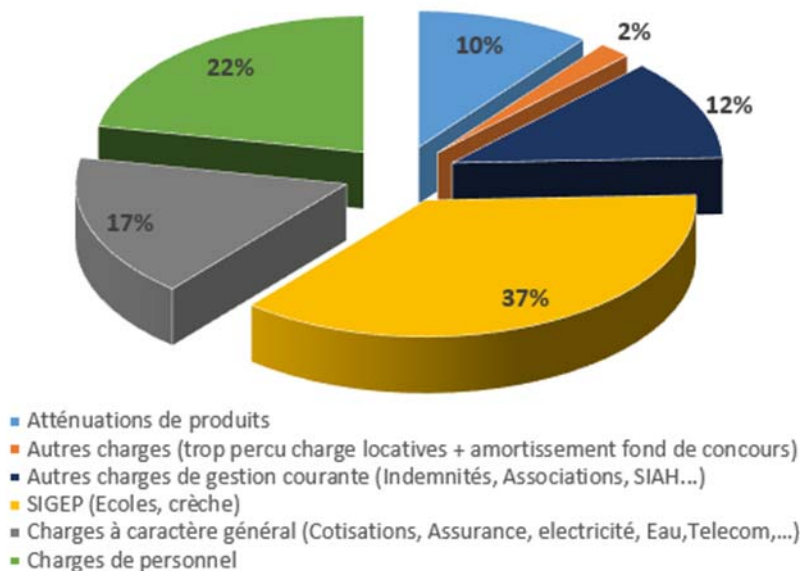
recette : 259 180,81€

solde : +9 503,36€

Compte administratif 2015 - Recettes de fonctionnement 2015 - 259180,81€



Compte administratif 2015 - charges de fonctionnement 2015 - 249677,45€

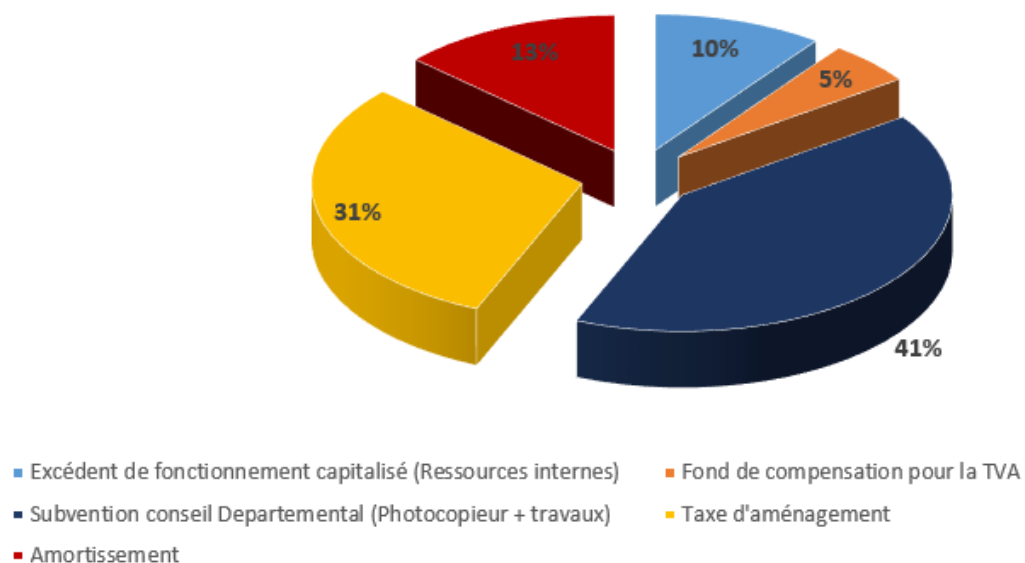


Investissement : dépense : 14 126,29 €

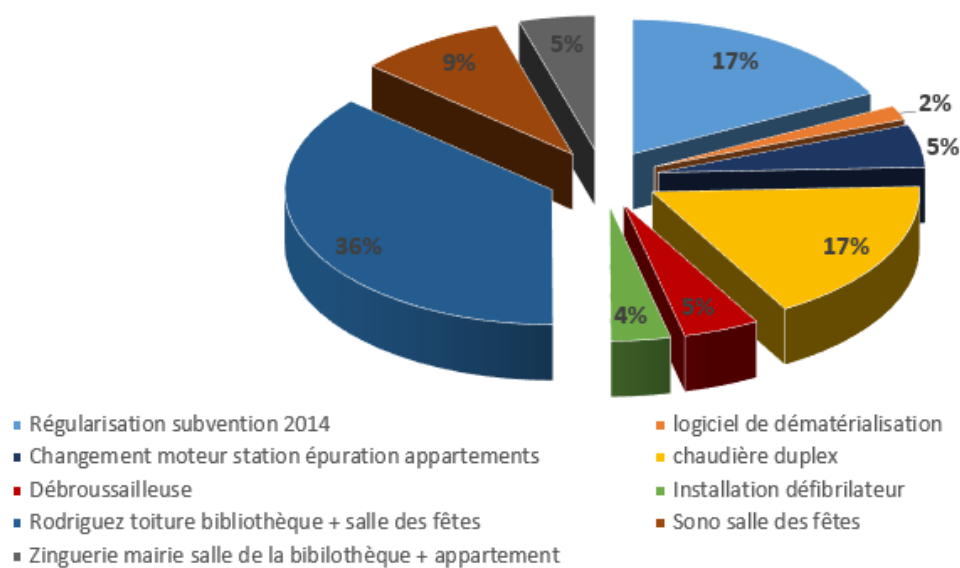
recette : 19 815,69€

solde : +5 689,40€

Compte administratif 2015 - recette d'investissement 2015 - 19815,69€



Compte administratif 2015 - dépenses d'investissement 2015 - 14126,29€



Cumul des 2 sections : dépense : 263 803,74€ recette : 278 996,50€ **solde : +15 192,76€**

Les comptes de gestion du Trésorier sont en accord avec le compte administratif 2015.

- **Approbation Compte de Gestion du Trésorier**

Vote : Unanimité

- **Approbation Compte Administratif 2015**

Vote : Unanimité

- **Indemnités du Maire**

En application de l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1^{er} janvier 2016, dans les communes de moins de 1 000 habitants, les indemnités de fonction du maire sont fixées à titre automatique aux taux plafond, sans délibération du conseil municipal.

- **Demandes de subventions**

Amis des écoles : subvention accordée : 100€

Vote de principe : Unanimité

ACCA de Layrac : subvention accordée 50€ - pas de rapport d'activité et financier présenté.

Vote de principe : 1 contre, 1 abstention, 9 pour

CAL : subvention accordée : 100€ - pas de rapport d'activité et financier présenté

Vote de principe : 1 contre, 1 abstention, 9 pour

Football Club Bessières-Buzet : pas de subvention accordée

Vote : 1 abstention, 10 pour

AFM 31 Téléthon : pas de subvention accordée

Vote : 3 abstention, 8 pour

Association Prévention Routière : pas de subvention accordée

Vote : Unanimité

FNACA : subvention accordée : 40 €

Vote de principe : Unanimité

- **Convention VAL AIGO mutuelle**

C'est une convention avec un prestataire qui permet de mettre en relation des habitants de la Communauté de Communes avec des mutuelles de groupe.

Des questions ont été soulevées :

- Les personnes étant sous le régime ACS pourront-ils être assurées ?
- Quelle est l'expérience de cette association ? Qui sont-ils ?
- Combien de personnes ont répondu à l'enquête ? Quels sont les résultats ? Sur Layrac entre autres ?

Au vu de l'étude faite par la CCVA, M. le Maire propose de mettre à la signature la convention.

Vote : 1 abstention, 10 pour

- **Convention de participation en santé et/ou prévoyance du CG31**

Le conseil opte l'adhésion pour la mission optionnelle CDG31 : convention de participation en santé et/ou prévoyance

Vote : Unanimité

Séance du 14 Avril 2016

- Affectation du résultat**

	Primitif 2016	2015
Charges de fonctionnement :	274 876	249 677,45
Recettes de fonctionnement :	232 901	259 180,81
Total fonctionnement :	-41 975	+9 503,36

	Primitif 2016	2015
Charges d'Investissement :	69 996,89	14 126,29
Recettes d'Investissement :	80 719,05	19 815,69
Total d'Investissement :	+10 722,16	+5 689,40

Résultat reporté	157 011,00€
Déficit de fonctionnement Primitif 2016 :	41 975,00€
Solde intermédiaire :	115 036,35€
Résultat investissement primitif - reste à réaliser :	8722,16€
Capacité d'autofinancement :	123 758,51€

Vote : Unanimité

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016**

Un rappel des taux en vigueur actuellement est effectué par le maire.

Taxe foncière : 22, 29%

Taxe foncier bâti : 15,37%

Taxe foncier non bâti : 94,12%

M. le Maire rappelle la volonté du conseil de maintenir inchangé les taux sur la mandature et propose donc de maintenir ces taux. Vote : Unanimité

- Vote du budget 2016**

Thierry ASTRUC présente le budget avec les arbitrages.

Dépenses de fonctionnement : 389 912,35 € (compte administratif 2015 : 249 677,45€)

Recettes de fonctionnement : 389 912,35€ (compte administratif 2015 : 259 180,81€)

Dépenses d'investissement : 195 755,40 € (compte administratif 2015 : 14 126,29€)

Recettes d'investissement : 195 755,40€ (compte administratif 2015 : 21 411,20€)

Vote : Unanimité

Séance du 13 juin 2016

- **Travaux appartement**

M. le Maire expose le devis de l'entreprise Rousse qui concerne les différentes pièces de l'appartement (plancher, lambourdes, plinthes, etc.) pour un montant de 11 235€.

Sont présentés des devis pour la cuisine. Demande de devis complémentaire.

Vote de l'accord du devis de l'entreprise Rousse : Unanimité

- **Limitation vitesse chemin de Rouzet**

Vitesse souvent excessive sur la voie communale 103 à Rouzet (entre la route des Lacs et la route des Rives).

Proposition de M. le Maire pour mettre en place une signalisation 50 km/h sur cette portion de voie.

Vote : Unanimité.

- **Réactualisation régie recettes et nomination régisseur suppléant**

Suite au décès de Jeanine Lauthier, il est nécessaire de nommer un régisseur suppléant. M. le Maire propose la candidature de Thierry Astruc en tant que régisseur suppléant

Vote : 10 pour, 1 abstention

- **Délibérations suite à la mise en place du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale)**

- (a) Le SITPA (Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées) demande le report de sa dissolution au 31/12/21017 :

Vote : Unanimité

- (b) Extension de périmètre de la Communauté de Communes Val Aïgo, en intégrant la commune de Buzet-sur-Tarn (Extension E2)

Vote : Unanimité

- (c) Avis défavorable à la fusion SIAH PAR (fossés et cours d'eau) et SIAH RV (irrigation), approuver l'extension de périmètre à la compétence GEMA (gestion des eaux et des milieux aquatiques) sur l'ensemble du territoire hydrographique, et obtenir une compétence globale

Vote : Unanimité.

Séance du 20 juin 2016

Délibérations suite à la mise en place du SDCI

SIERDT et SIERV

M. le Maire propose d'émettre un avis favorable à la mesure S46 contenue dans le SDCI de la HG tendant à fusionner le SIERV & le SIERDT

Vote : Unanimité

SIAH région de Villemur et SIAH du PAR

Gabriel Andrieu indique que suite à des études complémentaires, une ASA (objectif de transformation du SIAH région de Villemur) a toujours la possibilité de vendre de l'eau au syndicat d'eau potable (contrairement à ce qui a pu être indiqué jusque-là). D'autre part, l'ASA reprend l'actif et le passif.

M. le Maire, suite à la délibération du SIAHRV du 22 avril 2016 à 14h30 propose :

- D'émettre un avis défavorable à la mesure S44 contenue dans le SDCI de la HG tendant à fusionner le SIAHRV & le SIAH du PAR de Villemur
- D'approuver les choix de l'assemblée délibérante du SIAHRV en matière de dissolution du SIAHRV en vue d'une reprise de la compétence par une structure de type ASA d'irrigation avec une fin de compétence prévue au 15/10/2017. Vote : Unanimité

Actualités

La deuxième réunion publique s'est tenue le 22 juin. Divers sujets ont été abordés, entre autres les difficultés budgétaires dues à la baisse des dotations, les travaux sur la commune et un point sur les projets à venir, réunion qui s'est conclue par un verre de l'amitié.

Vous y trouverez également la liste des démarches administrative accessible en ligne, une rubrique « je donne, j'échange » et l'inscription sur la page Facebook de Layrac.

Travaux d'intérêt communal ou TIC

Cette année, 5 journées citoyennes ont été programmées. Le premier chantier retenu est le décapage et la peinture des grilles de la mairie.



Le démarrage de l'opération s'est déroulé les samedi 7 mai et 11 juin 2016. Des Layracois très motivés ont gratté, poncé les grilles et débuté la peinture dans une joyeuse ambiance.

La peinture des grilles a été terminée lors de la troisième journée citoyenne du 9 juillet.



Prochaines journées TIC : le 27 août et le 24 septembre

De nombreux chantiers sont en perspective comme celui de la Vierge en montant à l'église, l'ancien lavoir, etc.

Merci à tous les Layracois, de tous âges, qui ont œuvré pour l'entretien de notre patrimoine.

Goûter des aînés

Le dimanche 3 juillet, organisé par les membres du CCAS de Layrac-sur-Tarn, nous avons eu le plaisir et la joie de retrouver le temps d'un goûter les aînés de notre village pour un moment de convivialité partagée. Nous avons coutume de dire que nous vivons dans un village qui a su rester rural mais qui sait se renouveler. C'est vrai, puisque 1/3 des Layracois et des Layracois ont moins de 40 ans, et c'est une vraie chance pour notre village et son avenir. Cette jeunesse, c'est aussi celle de nos anciens car ils se retrouvent dans leurs enfants et leurs petits-enfants.

Si la jeunesse a ses mérites, elle ne constitue pas, à elle seule, la richesse de notre tissu social.

Le village dans lequel nous vivons aujourd'hui ne serait pas complet si toutes les générations n'y étaient pas représentées. La richesse de Layrac c'est la diversité des origines de ses habitants mais aussi le lien intergénérationnel fort qui existe à travers les diverses familles qui composent notre village.

Notre richesse c'est aussi, nous pouvons tous en témoigner, la couleur blanche des cheveux.

Layrac a une histoire et elle s'est construite aussi du travail des Layracoises et Layracois qui se sont déplacés dans notre salle des fêtes.

Tous font partie intégrante de ce que nous avons de plus important : notre « patrimoine humain ».



Nous ne devons jamais l'oublier.

Cette après-midi gourmande a donc été placée sous le signe de la musique et du divertissement.

Grâce à la participation de leur professeur de musique et de chants, Marie-Christine Alvarez, pas moins de 6 enfants parmi lesquels des pianistes, des chanteurs et un accordéoniste ont eu le plaisir et la joie d'offrir une démonstration de leurs multiples talents : Alix Gallego, Adrien, Victor et Denis Stuber, Alexis et Arnaud Busquère, Louise Delbourg, Léo Delmas.



Une animation « jeux de dames » a été proposée en fin de spectacle à ceux qui le désiraient.

Cette agréable après-midi de rencontre, n'aurait pas pu être réalisée sans la participation active de tous les membres du CCAS et des diverses associations. Un grand merci entre autres à Jacqueline Faccin, Cécile Alauzet, Emmanuelle Franc et Jean-Pierre Alvarez...

Rendez-vous est donc pris pour l'année prochaine

Séance du 4 Février 2016

- Intégration de Buzet-sur-Tarn dans la CCVA : échanges, retrait d'une délibération.
- Convention avec la Direction Générale des Affaires Culturelles : approbation pour une durée de 3 ans avec un plafond annuel de 5.000 € à la charge de la CCVA.
- Mutualisation (des moyens et des personnels) : approbation pour les conventions présentées (CCAS, portage des repas, secrétariat polyvalent).
- Taxe d'aménagement : mise en place d'une convention pour le versement de cette taxe à la CCVA et non aux communes où la ZA de Pechnouquié est implantée.
- Crèche « Au Royaume des Petits » : approbation d'une convention pour une durée d'un an afin que les subventions puissent être perçues, et désignation des représentants.
- Rétrocession de parcelles communales pour le giratoire RD 630 à l'euro symbolique au Conseil Départemental.
- Voie verte : demande de subvention dans le cadre du projet d'extension jusqu'à Bessières et Nohic

Séance du 10 Mars 2016

- Débat d'Orientation Budgétaire 2016 : il est rappelé que le bureau de la CCVA a souhaité ne pas augmenter les taux d'impositions pour l'année 2016, conformément à son engagement.
- Service Départementaux d'Incendie et de Secours : approbation de la cession à l'euro symbolique d'une parcelle de 6.000 m² à Pechnouquié 3 en vue d'accueillir la future caserne des pompiers.

Séance du 31 Mars 2016

- Comptes de gestion et comptes administratifs : approuvés.
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : approbation pour le maintien du taux (14,90%).
- Transfert de compétence « petite enfance » : modification des attributions de compensation versées aux communes : pour Layrac c'est environ 10.000 € de moins mais il faut rappeler que la charge s'allège d'autant pour la commune.
- Vote des budgets 2016
- Désignation d'un nouveau représentant au SDEHG : M. Gardelle étant déjà élu de ce syndicat, il convient d'élire un nouveau représentant : Mme Isabelle NARDUCCI est élue.
- Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) : approbation du nom proposé : PETR Tolosan.

Séance du 23 Juin 2016

- Intégration de Buzet-sur-Tarn à la CCVA : approbation.
- Nouvelle Organisation du Territoire de la République (Loi NOTRe) impliquant des modifications de statuts de la CCVA et redéfinissant l'« intérêt communautaire » : approbation.
- Crèche « Au Royaume des Petits » à Villemur : approbation d'un passage en régie au 1^{er} janvier 2017.
- SDAN : approbation pour la prise de compétence.
- Aire de camping-car : harmonisation des tarifs sur le territoire : 2 € le jeton.
- Modifications budgétaires, validation du tableau des effectifs.
- Taxe de séjour : modification de la grille tarifaire, et rappel concernant la mise en place d'une taxe additionnelle par le Conseil départemental (10%).

Les Lieux de Mémoire

Il est des lieux de mémoire que le temps efface ou dont le sens ne nous apparaît plus. Ils correspondent à une activité disparue, une pensée qui n'a plus lieu d'être. Pourtant, ils parsèment notre village et nous rappellent le dur labeur de ceux qui nous ont précédés.

Ainsi, au côté des hangars aux murs ouverts abritant le matériel agricole, se dressent d'autres abris en bois sans ouverture apparente. Ces constructions à l'intérieur desquels des rangées parallèles de fil de fer s'étagent, rappellent l'importance de la culture du tabac. Les pieds au nombre de feuilles réglées, contingentées, étaient coupés par de longues cisailles avec une double entaille pour les pendre. Pour les sécher on les suspendait et s'en dégageait une odeur suave, épicée...

Les champs, jusque dans les années 80 abritaient ces herbes à Nicot introduites en France au XVII^e siècle. Le tabac n'avait pas bonne presse dans certains pays, son expansion depuis les Amériques lui conférait un caractère satanique. Le foyer de la pipe ne rappelait-il pas l'Enfer où se consumaient les âmes damnées. En Iran, l'on coupait le nez de ces adorateurs, en France, seul le Corsaire Jean Bart osait fumer sa pipe devant le Roi Louis XIV...

Le tabac, affaire d'hommes, se prisait, se chiquait ou se fumait, il était convenance, assurance et maintien, et demeure, en dépit de sa nocivité, rituel à l'adolescence.

Nos puits, réservoirs d'eau courante ou stagnante, servaient à l'irrigation, mais aussi à l'hygiène corporelle, la préparation des plats ou notre propre consommation. Leur bâti en briques, circulaire ou cylindrique, est surmonté d'édicules de formes diverses avec leurs chaines enroulées où repose le seau.

Et nos croix de mission apparues après la grande Révolution, témoins de ces pasteurs itinérants, porteurs du message de transcendance et de salut éternel dans une France déchristianisée.

Au carrefour de notre Bourg a été érigée la croix concordataire (1802) appel à la conciliation si nécessaire de nos jours.

Nos champs ont évolué, leurs couleurs se modifient sous l'effet du soleil, arborant des nuances multicolores. A l'or des blés au jaune mordoré des maïs, le vert des légumineuses et les soleils triomphants (le tournesol) apportent un contraste saisissant...

L'élevage s'est raréfié, trop de contraintes, d'humiliations d'un travail exigeant, d'un rapport soumis aux lois du marché. Les bovins cèdent la place à la race équine, source de loisirs et d'attelage, les jours de fête... On rencontre au gré des pérégrinations quelques ânes qui s'approchent des randonneurs.

Autrefois, il y avait des chènevières, culture du chanvre à rouir dans les ruisseaux, sécher sur les berges et peut être des linières, pour habiller de ces toiles rugueuses, inusables, nos aïeux. Elles absorbaient la transpiration, préservaient du froid, écologiques avant l'heure. Où sont passés nos draps d'antan que nos lessiveuses absorbaient et qui étouffaient nos modernes machines à laver ?

Les petits pois, haricots, artichauts parsemaient nos potagers, les prairies artificielles, le sainfoin et la luzerne ont reculé et disparu, victimes de la mécanisation...

Ainsi va la vie, l'information était orale, la légende côtoyait le réel comblait ce besoin de merveilleux... Ces récits de longues soirées, au coin de l'âtre où les femmes filaient quenouille, les jeunes, au clair-obscur se confiaient leurs secrets, les hommes s'endormaient ou refaisaient l'univers.

La vie était collective, entraide, la réussite partagée et si la solitude n'épargnait pas les innombrables veufs et veuves, la tendresse des enfants et petits-enfants de la maisonnée adoucissait le manque d'un conjoint trop tôt enlevé à l'affection des siens...

Robert Mosnier

Les pigeonniers de notre région et leurs locataires



Lors de promenades, notre regard n'a pu manquer d'être attiré par des ouvrages isolés, dont la silhouette se profile au sommet des coteaux ou proche des bâtiments de ferme, petits bijoux architecturaux, réalisés avec des matériaux locaux : pierres, briques, torchis ou pisé, parfois à colombages : les pigeonniers.

Simple ou sophistiqués, carrés, ronds, hexagonaux ou octogonaux, sur piliers, arcades simples ou doubles, ou de la forme dite « pied de mulet », les pigeonniers sont des éléments caractéristiques de notre patrimoine. Notre village en possède d'ailleurs plus d'une dizaine

Jadis privilège des seigneurs féodaux, la possession d'un pigeonnier a été autorisée aux paysans par la Révolution de 1789.

Pour le pigeon, l'homme a bâti des tours, des forteresses, des temples, des palais à la campagne, des maisonnettes gracieuses décorées comme des coucous suisses. Dentelles de pierre, de brique ou de bois, mosaïques de faïence, rien n'a jamais été trop beau pour l'oiseau auquel Noé confia la mission d'explorer la Terre après le Déluge.

Pour quelle raison, l'homme a construit avec autant d'imagination, de minutie, un bâtiment amené à héberger des pigeons ? Aucun autre animal ne bénéficie d'un tel traitement de faveur, aucun n'a été logé dans un édifice aussi soigné.

Première partie : les pigeons

Buffon (naturaliste du XVIII^e siècle) disait d'eux très joliment :

« Les pigeons ne sont réellement ni domestiques comme les chiens et les chevaux, ni prisonniers comme les poules. Ce sont plutôt des captifs volontaires, des hôtes fugitifs qui ne se tiennent dans le logement qu'on leur offre qu'autant qu'ils s'y plaisent, qu'ils y trouvent la nourriture abondante et le gîte agréable... »

Un peu d'Histoire

L'élevage du pigeon est très ancien, puisque Grecs et Egyptiens, dans l'antiquité, les élevaient dans de grandes volières.

Les Romains possédaient d'importants pigeonniers appelés *columbariums*.

Plus proche de nous, les Gallo-romains utilisaient les pigeons pour leur chair et leur fiente mais aussi pour porter des messages.

Au Moyen-âge les pigeonniers étaient si nombreux, qu'une ordonnance de 1368 créa le « Droit de colombier », véritable privilège réservé à la féodalité et accordé aux propriétaires de terres.



Au XVIII^{ème} siècle, on estimait le nombre de colombiers en France à 42 000 pour environ 36 000 communes. Le nombre de pigeons élevés en liberté était proportionnel à la surface de terre travaillée ou possédée, mais tout le monde pouvait élever des pigeons en captivité. Cette loi a été peu appliquée dans notre région, mais mieux respectée dans le Nord de la France.

Après le 4 Août 1789, le Droit de pigeonnier disparaît avec les privilèges, et les pigeonniers se multiplient. Ils deviennent si nombreux, que les plaintes pour dommages aux récoltes provoqués par les pigeons se répètent dans les « cahiers de doléances » du Tiers-état.

Dès 1790, l'Assemblée nationale publie un décret, relayé par toutes les jeunes municipalités, pour limiter les nuisances occasionnées aux semis. Nous pouvons ainsi lire dans les délibérations du conseil municipal de Layrac-sur-Tarn, dans sa séance du 28 mars 1790 (le premier conseil municipal de notre jeune République) : le procureur de la commune donne lecture d'un décret de l'Assemblée nationale concernant les pigeons et dit : *« Les pigeons doivent être enfermés dans les temps auxquels ils peuvent occasionner du dommage. Et comme c'est actuellement la saison, il convient de les faire enfermer, en conformité desd. décrets, d'après lesquels il convient de fixer les temps qu'ils devront rester dedans, que pendant ced. temps fixé, ils peuvent être considérés comme gibier et tués, chacun sur son fonds, que pour éviter cela et le dommage qu'ils occasionneroient, ils convient de les enfermer ».* De plus, led. sieur procureur de la commune dit que la chasse est aussi prohibée et que chaque propriétaire n'a le droit de chasser que dans son fonds, à peine d'amende, qui sera réglée par le corps municipal, que d'autre côté, celui qui voudra tuer lesd. pigeons ne pourra le faire que par lui-même ou les gens de sa maison, et non par aucun étranger, et sur son fonds et non celui d'autrui, à peine aussi d'amende, qui sera réglée par led. corps municipal »(sic).

Le conseil municipal doit donc se prononcer sur la période d'enfermement des pigeons ainsi que sur le montant des amendes pour les contrevenants. Il s'exécute dans la foulée, et décide que **« les pigeons resteront enfermés à compter de dimanche prochain jusqu'à la fin du mois de may prochain [...] A été aussi délibéré qu'il est fait inhibitions et défances à toute personne, de tuer de gibier à la chasse que sur son terrain, à peine de vingt-cinq livres, tant pour les pigeons que pour la chasse elle-même, aux autres peines de droit. Et afin que personne n'en prétende cause d'ignorance, il a été arrêté que la présente sera lue et affichée dimanche prochain au sortir de la messe de paroisse. »** (sic)

Le 4 Avril 1889, une loi sera même promulguée, qui reprend les grandes lignes du décret de 1790.

Pourquoi tant d'intérêt ?

Pour de nombreuses raisons, nous l'avons déjà évoqué ci-dessus :

Chair fraîche abondante et disponible toute l'année



Les pigeons, contrairement au bétail qu'on abattait à l'automne et conservait au sel, faute de fourrage pour les nourrir pendant l'hiver, constituent une viande disponible toute l'année. Ils peuvent être nourris avec du grain quand les conditions atmosphériques empêchent leur alimentation dans les champs. C'est une viande facilement conservable et transportable vivante, dans des cages en l'absence de système frigorifique ; donc du plus grand intérêt à l'époque des grands voyages.

L'introduction au XVIII^{ème} siècle de la culture des rutabagas et des raves a permis d'assurer la nourriture du bétail pendant l'hiver et le pigeon a perdu dès lors son monopole de viande fraîche.

Aujourd'hui la table est la destination la plus commune pour les pigeons d'élevage. Leur chair est tendre et de plus, ils sont très prolifiques puisqu'un couple peut élever jusqu'à 10 jeunes, eux-mêmes adultes au bout de six mois seulement.

Engrais naturel

Leur fiente, nommée joliment « colombine » (riche en azote et acide phosphorique) constituera pendant longtemps l'unique et précieux engrais pour le jardin et les cultures délicates comme le chanvre, le tabac, le pastel ou la vigne. Un pigeon en produit 2 à 3 kg par an. Cet engrais très concentré (une corbeille de fiente valait une brouette de fumier de mouton), devait être battu au fléau pour le réduire en poudre, et répandu par temps de pluie pour le diluer et éviter les brûlures des cultures.

Son inconvénient majeur était le risque de pollution des sources et donc des puits. La fiente de pigeon servait aussi à la production de salpêtre pour faire de la poudre à fusil. La colombine justifia l'élevage du pigeon jusqu'au XIX^{ème} siècle (l'administration toulousaine dénombrait 430 000 pigeons sur notre département), mais chaque pigeon dévore en moyenne six fois la valeur de sa chair ; aussi, l'adoption de nouveaux engrais a-t-elle sonné le glas de son élevage et vidé les pigeonniers. Avant l'apparition des engrais chimiques, l'importance de la colombine était telle dans certaines régions, que sa valeur était stipulée dans les baux de métayage ou pouvait figurer dans les contrats de mariage comme partie de la dot.

Certains disent que des pigeonniers étaient construits en limite de propriété pour que les pensionnaires puissent se nourrir chez les voisins ! On voit d'ailleurs parfois des pigeonniers, élevés face-à-face, de part et d'autre de la limite communale.

Avec le temps et le nombre, ces oiseaux sont devenus plus nuisibles aux récoltes qu'utiles ; leurs logis désertés deviendront pour certains des ruines, quand leur destruction n'a pas été tout simplement programmée, car leur position au milieu des champs devenait gênante pour le passage des engins agricoles modernes ; d'autres serviront de débarras agricoles ; ou pour notre plaisir visuel, certains, restaurés, seront conservés comme éléments d'ornement.



Messagers

Leur instinct pour revenir à leur point de départ a été utilisé depuis l'Antiquité, et les exemples d'application tant dans le civil que le militaire ont été nombreuses. Ne citons qu'un extrait de l'histoire naturelle de Pline l'Ancien : « A quoi servent les remparts et les sentinelles et le blocus, quand on peut faire parvenir des nouvelles à travers l'espace ? »

Après la Révolution, des concours sévères aboutissent à la sélection des meilleurs voyageurs. Et les services de ces derniers étaient loués à prix d'or par les financiers. Ainsi Rothschild apprit la défaite de Waterloo avant tout le monde, ce qui lui permit, à l'aide de spéculations boursières, d'ériger sa fortune.

Les pigeons se rendirent aussi célèbres lors de la Commune et du siège de Paris en 1870, portant les messages des assiégés au-dessus des lignes allemandes. Les Allemands essayèrent d'abord de les intercepter avec des faucons, puis ils ordonnèrent de les exterminer. Un certain nombre de Français prirent néanmoins le risque d'en cacher quelques couples.

« Le vaillant » le pigeon matricule 78715 envoyé le 04 juin 1916 pour annoncer la chute imminente du Fort de VAUX, accomplit sa tâche et mourut. Il fut décoré de la Croix de guerre et cité à l'Ordre de la Nation.



Aujourd'hui, concurrencés par les moyens modernes, ils sont encore utilisés par les militaires : (ils sont furtifs et déjouent parfaitement les radars), ou par certains insulaires et même par la NASA, afin d'éviter les indiscretions !

Dans le Nord de la France, des concours leur proposent des parcours de plusieurs centaines de kilomètres qu'ils avalent d'une seule traite.

Et encore...

Leur pouvoir thérapeutique a également contribué à leur réputation, notamment contre la peste ou comme tonique et reconstituant ; en cas de morsure de serpent, l'application de l'anus d'un pigeon contre la plaie était infallible pour extraire le venin ; contre les maux de tête ou la fièvre, il était prescrit d'appliquer sous la plante des pieds du malade un pigeon fraîchement coupé en deux.

Emblématique, le pigeon est le symbole de la fécondité, de la paix, de l'amour et du Parfait Cathare.

Dans la tradition populaire, les pigeons font office de baromètre : le pigeon qui roucoule annonce le beau temps, s'il bat des ailes, c'est la pluie. Pour une pluie de longue durée, poules et pigeons se mettent à l'abri dès les premières gouttes.



Mais aussi...

Les pigeons n'ont pas que des vertus : ils sont querelleurs, jaloux et autoritaires, et ce sont de grands gaspilleurs : leur plaisir est de faire sauter des graines partout quand ils mangent.



Piètres architectes, en ville, ils nichent volontiers sous les corniches, et leur incontinence chronique associée à l'acidité de leurs déjections en fait l'ennemi public n°1 de nos monuments publics, qu'ils souillent et dégradent. Considérés alors comme nuisibles, des campagnes doivent être menées régulièrement afin de limiter leur population et minimiser ainsi les dégâts occasionnés aux monuments...et les désagréments sur les têtes des passants !

Source : **Dr G. Dedieu**, biologiste au CHU de Toulouse, spécialiste passionnée de pigeonniers, que nous remercions chaleureusement pour sa contribution.

Suite dans la prochaine gazette avec les photos de nos pigeonniers...

Le coin des associations

CLUB des AMIS de LAYRAC

EXPOSITION DES ARTISTES LOCAUX : 30 avril-1^{er} mai 2016

Sur suggestion de Lucie Tur, le Club a organisé cette exposition inédite à Layrac. La salle polyvalente, spacieuse, a permis de mettre en valeur les œuvres. Artistes et organisateurs ont été ravis de la participation d'un public nombreux.

Nous avons découvert ou retrouvé :

- Anton et Louise Delbourg, les benjamins de l'expo,
- Jean-Pierre Alvarez, le plus prolifique,
- Bernadette Bonnet dont les animaux constituent le thème de prédilection,
- Jean-Charles Bonnet et son goût pour l'art abstrait,
- Arlette Gillet et ses modes d'expressions variés,
- Jacqueline Nicaise et ses compositions élaborées,
- Christian Alvarez, sensible aux bizarreries de la nature,
- Thierry Astruc avec des thèmes graves mais aussi plus légers,
- Jean-Michel Calmettes, habitué des expos depuis des années et son observation de la nature.



Nous remercions les artistes qui se sont impliqués dans cette aventure, ainsi que tous ceux qui ont aidé à sa préparation, tous ont contribué à son succès.

La présidente, Jacqueline Faccin.

Parmi les œuvres présentées :

Jean-Pierre Alvarez



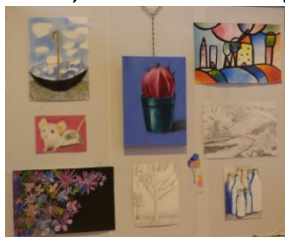
Bernadette Bonnet



Jean-Charles Bonnet



Anton, Louise Delbourg



Arlette Gillet



Jacque Nicaise



Christian Alvarez



Thierry Astruc



Jean Michel Calmettes



Association des Amis de l'Art Sacré du Villemurois.

Deux nouveaux projets ont été retenus par l'association pour l'église St Blaise :

1/ L'harmonisation du mobilier par l'acquisition de nouveaux bancs. (cf photo.)



2/ la restauration du tableau "Le baptême du Christ "

Pour ce projet l'association a sollicité les compétences d'Amélie Castex (Flex- Beaux-arts Toulouse) pour la rénovation de l'encadrement et pour le support technique qu'elle apporte à Jean-Charles Bonnet pour la restauration de la toile.

Créée le 14 janvier 2005, l'association des Amis de l'Art Sacré du Villemurois a pour objet la sauvegarde, la mise en valeur du patrimoine bâti et la promotion artistique contemporaine dans son orientation spirituelle et dans sa portée culturelle dans les églises du secteur paroissial.



Depuis sa création, l'Association a mené différentes actions comme par exemple la restauration de tableaux (crucifixion à Sayrac, tableaux de Sainte Anne et la Mater dolorosa de Villematier ou encore Jésus chassant les marchands du temple à Magnanac) ou de statues (pietà du XVII^{ème} de Sayrac).

En contact avec le conservateur des Antiquités et objets d'Arts de la Haute Garonne, l'association a fourni un inventaire complet pour chaque église et a fait inscrire à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (ISMH) différents objets, tels les anges adorateurs de l'église Saint-Blaise de Layrac ou plus récemment les stalles de l'église de Villemur-sur-Tarn.

En étroite collaboration avec les municipalités, l'association a apporté son expertise pour la restauration de l'orgue de Villemur et a participé à la rénovation de l'église de Magnanac.

Concernant Layrac-sur-Tarn, l'association a fait appel à Mme Nadal (musée Paul Dupuy Toulouse) pour la conservation de la riche collection des vêtements liturgiques.

Lors de la rénovation de la sacristie (achat de placards et de déshumidificateurs, changement des fenêtres), le chasublier a été également restauré et un encadrement a été acquis pour le tableau de Notre-Dame du Rosaire.

Plus récemment le tableau de Sainte-Agathe (XVIII^{ème}) a, lors de sa restauration, retrouvé le dessin original (occulté par un repentir).

Enfin dernièrement, l'association a contribué au financement du projet de rénovation de l'éclairage porté par la municipalité.

Depuis onze ans, l'association a pu agir uniquement grâce à des financements privés : cotisations des membres (15 € /an), dons, recette du loto annuel. Pour continuer à mener à bien ses projets, l'association a besoin de nouveaux adhérents et de membres s'impliquant dans les actions. N'hésitez pas à nous rejoindre.

Le 13 mai dernier le bureau a été renouvelé. En voici la composition :

Président : Père Philippe Bachet

Vice-président : Jean-Charles Bonnet

Trésorier : Roland Lagrange

Trésorière adjointe : Yolande Quertenmont

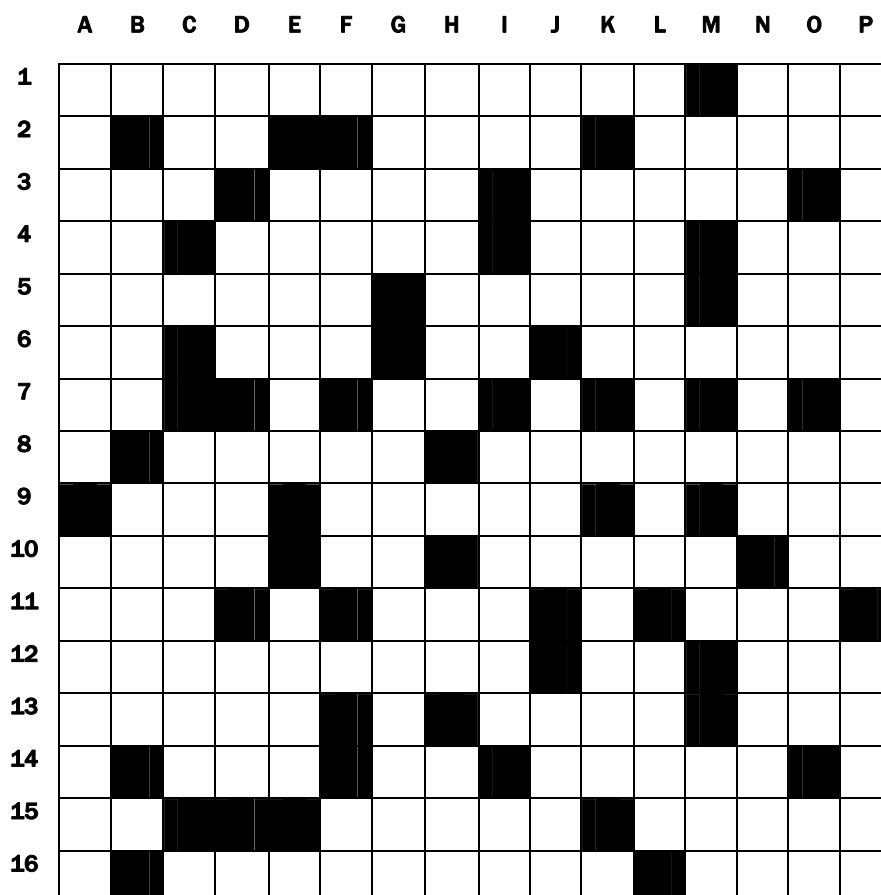
Secrétaire : Bernadette Bonnet

Secrétaire adjointe : Monique Belot

Contact : artsacre.villemurois@orange.fr

5, rue Saint Louis à Villemur-sur-Tarn.

Mots croisés n°43 – 17 mots à propos de l'expo



Horizontalement. 1 - Le dada de Niepce. Par, mais au retour. 2 - Et approuvé. Le désordre dans une vallée des Pyrénées. Un abus mal digéré. 3 - Vieux pétard. Durée. Ciré. 4 - Drame d'ailleurs. Pas dure. Ferré pour les proches. Monnaie. 5 - Busant. A en main. A ne pas ignorer. 6 - Morceau de muguet. Fille de Cadmos. Petit tour. Suris et perturbés. 7 - Fut une ile. Personnel. 8 - La mère de mon cousin. Glissa péniblement. 9 - Lettre grecque. Sophie sans fin. Désert. 10 - Fruit sec. Dedans. Dans la palette. L'Europe. 11 - Glace anglaise. Ride. Bue au pub. 12 - Exosant photographe (prénom). Boite à pub. Cité antique. 13 - Ventilée. Cri de bacchantes. Elima. 14 - Oui. Réchauffait Néfertiti. Lasse. 15 - Possessif. Ecorcher par derrière. Bris de verre sans fin. 16 - Photographie issu de Layrac (nom). Filtre.

Verticalement. A - C'est tout un art. Danseuse et peintre (nom). B - Avec le noir pour le XV. Sac. C - Cri d'encouragement. Exosant mais pas frondeur (prénom). D - Pronom. Joli mois. En Provence. Voyelles. E - Un abstrait et une amoureuse des animaux (nom). Crus. F - Instrument de musique. Poisson. Pas complètement ému. G - Chemin. Exosant aux mots et aux tubes (prénom). H - Exosante à la marocaine (prénom). Donne le ton. Patrie des fruits confits. I - Saint de Bigorre. Fin d'infinitif. Dans le bateau. Conjonction. J - Pour la salade. Interminable et embrouillé. Met au monde. K - Pris la tête. Un des plus jeunes exosants (prénom). L - A voir. Autan. M - Sur la rose des vents. Cela. Voie en désordre. N - Ni à l'eau, ni à l'huile. La plus jeune des exosantes (prénom). O - Queue de pie. Enseignement militaire. Des gouttes de bas en haut. Condition. P - Le premier jour. Gaz radioactif.

Solution des mots croisés de la gazette du n°42

Horizontalement. 1 - JANVIER. SKI. 2 - ENDORMIE. AOC. 3 - AD. TEINTA. DO. 4 - NROE. CITROEN. 5 - NEGRE. DANSE. 6 - IE. TOULOUSE. 7 - NA. 8 - EGO. CIVET. VL. 9 - CLUB. RAIL. 10 - FLEUR. MAIRIE. 11 - EUDES. RAMER. 12 - AEROSPATIALE.

Verticalement. A - JEANNINE. B - ANDREE. LEE. C - ND. OG. NOCEUR. D - VOTER. LUDO. E - IRE. ET. CURES. F - EMIC. ORIB. SP. G - RINIDU. H - ETALEE. ART. I - ARNO. TRIAI. J - KA. OSUS. ARMA. K - IODEES. VIIE. L - CONSEILLERE.

Numéros d'urgence

Acteur	Téléphone
SAMU	15
Urgence au niveau de l'Europe	112
Service médical de garde	39 66
Pompiers	18
Police	17
Centre Anti-Poison	05 61 77 74 47
Pharmacie de garde	3237
Personnes sourdes et malentendantes	114
Accueil sans abri	115
Allo Enfance Maltraitée	119
Croix Rouge Ecoute	0800 858 858
Drogue, alcool, tabac Infos Service	113
Ecoute Cancer	0810 810 821
Sida Info Service	0800 840 800
Hépatites Info Service	0800 845 800
EDF	08 10 33 33 64

Transport en bus

<http://www.haute-garonne.fr/fr/nos-actions/deplacements/transports-en-commun/les-fiches-horaires.html>

Bus du réseau Arc-en-Ciel à partir de Layrac

- Ligne **55** : Villemur - Montastruc - Toulouse
- Ligne **75** : Buzet - Villemur - Fronton Lycée

Bus du réseau Arc-en-Ciel à partir de Villemur et de Bessières

- **Hop ! 1** : Villemur – Fronton – Eurocentre – Toulouse (Borderouge)
- **Hop ! 4** : Bessières - Buzet-sur-Tarn - Gémil - Montastruc-La-Conseillère - Garidech - Toulouse (métro Balma- Gramont Ligne A)

Covoiturage

Principaux sites proposant du covoiturage :

BlablaCar	http://www.covoiturage.fr	Avec 20 millions de membres, BlaBlaCar est le leader incontesté du covoiturage.
Citygoo	http://www.citygoo.fr/	L'application est particulièrement plébiscitée pour les trajets de banlieue à banlieue ou vers les grandes villes.
Covoiturage Tissé	http://covoiturage.tisseo.fr/	Service de <i>covoiturage</i> sur l'aire urbaine de Toulouse.
IDvroom	https://www.idvroom.com	Il s'agit du service de covoiturage proposé par la SNCF. Les petites distances sont privilégiées.
La Roue verte	http://www.laroueverte.com	Les prix proposés sont parmi les plus raisonnables du marché.
WayzUp	https://www.wayzup.com/	Pour aller de chez vous à votre bureau, WayzUp simplifie le covoiturage et évite les déplacements en transports en commun.

Agenda des Festivités

Cinéma en plein-air en Val'Aïgo : demandez le programme !

La Communauté de Communes Val'Aïgo vous propose du **cinéma en plein-air** en partenariat avec les communes de Bessières, Layrac/Tarn, Villemur/Tarn et Mirepoix/Tarn.

Amenez votre fauteuil et installez-vous en famille sous les étoiles pour une soirée conviviale, gratuite et ouverte à tous...

A Bessières, lundi 11 juillet à 22h, Place du Souvenir, projection de **MEN IN BLACK 3**,
A Layrac /Tarn, **mardi 26 juillet à 21h45**, Place des Erables, projection de **LOW COST**,
A Villemur/Tarn, mardi 9 août à 21h30, Parc de Bernadou, projection de **HUGO CABRET**,
A Mirepoix/Tarn, mardi 23 août à 21h00, Place de la République : **BELLE ET SEBASTIEN**.

Pour tout renseignement, contacter l'Office de Tourisme Val'Aïgo : 05 34 27 97 40

Fête locale le 2, 3 et 4 Septembre.

Vendredi 2 Septembre

Manèges

Auberge espagnole

Soirée animée par **ProNight** à partir de 21h

Samedi 3 Septembre

10h : Tournée des fleurs

Repas réunionnais

Animation par l'orchestre **ELIXIR**

Dimanche 4 Septembre

Messe à 10h30 suivie du dépôt de gerbe au monument aux morts

Apéritif offert par la municipalité et présentation des nouveaux arrivants

Pétanque en doublette

BONNES VACANCES